



Control compte bancaire par une tiers pers. sans procuration

Par **Locke_old**, le **28/08/2007** à **23:52**

Bonjour, rnrn(J'espère être dans la bonne catégorie) rnrnJe ne sais pas trop comment exposer le problème, mais je vais essayer d'être le plus clair possible. rnrnJe possède un compte en banque X et mon frère a pu depuis plusieurs mois retirer de l'argent sans avoir de procuration directement sur mon compte en banque vers le sien à partir d'un service par internet (gestion de compte via internet). Bien que mon frère le fasse avec mon accord (verbal), ce que je ne comprends pas, c'est comment la banque a t elle autorisé que mon frère puisse prendre le control total de mon compte, avec tout l'historique ?! rnrnJe ne comprends pas, un compte bancaire n'est il pas personnel ? rnrnQue puis je faire contre la banque pour éviter que ca se reproduise ? rnrnEt surtout contre l'agence/conseiller financier ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse. rnrnCordialement

Par **ly31**, le **30/08/2007** à **09:02**

Bonjour, rnrnVous avez déjà donné l'autorisation "verbale" à votre frère de faire certaines transactions, il est donc de toute évidence, que celui est en possession de votre numéro de compte bancaire et de votre code secret !! rnrnDe ce fait, votre frère peut consulter effectivement tout l'historique de votre compte bancaire rnrnContre la Banque vous ne pouvez RIEN FAIRE. Je vous conseille de vous mettre en rapport rapidement avec votre banque afin d'obtenir un nouveau code "secret" rnrnUn compte bancaire est tout à fait personnel, mais vous avez communiqué à votre frère tous les éléments de votre compte, celui ci n'a pas du manquer de conserver les numéros pour consulter votre compte rnrnMerci de me tenir informée de la suite de cette affaire rnrnJe vous souhaite une bonne journée rnrnly31

Par **Locke_old**, le **30/08/2007 à 10:34**

Bonjour,rnrnJe comprends tout à fait ce que vous avez dit, cependant je tiens à souligner que mon frere ne détient pas de code secret, et c'est bien la tout le problème. rnrnJe suis d'accord avec vous sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir le numéro de compte (chose assez facile d'obtenir) ainsi qu'un code secret pour avoir acces au service de gestion de comptes via internet (service personnel donnant acces a ses propres comptes uniquement). Mais mon frere m'indique, avec stupeur, qu'à partir de SON service personnel via internet qu'il a tout simplement réussi à avoir acces a mon compte en demandant l'accès (via une rubrique spécifique de demande sur le site internet), ce que je trouve tout de meme scandaleux.rnrnPar ailleurs, j'ai mal cadré ce que je voulais dire, j'en suis désolé. J'entend bien par autorisation "verbale". le fait qu'il a effectué une transaction après avoir observé qu'il a acces a mes comptes...rnrnCordialementrnrnLocke

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 10:58**

Re Bonjour,rnrnJe reste malgré tout persuadée que votre frère a été en possession peut être UNE seule fois de votre code secret et qu'il a bien mémorisé celui ci, ou bien encore une autre possibilité le faite, que vous restez connectée au site de votre banque, encore aurait il du faire très vite, car en principe, si le contact reste inactivé, la déconnection s'effectue automatiquement, je ne sais pas si le système est idem sur toutes les banques ; c'est en tout cas le procédé sur ma propre banque.rnrnUn conseil, mettez vous rapidement en contact avec votre banque, de manière à obtenir au plus vite un nouveau votre code confidentielrnrnBon couragerrnrly31 (n'a t il pas eu accès a vos documents papiers ?)

Par **Locke_old**, le **30/08/2007 à 11:48**

Bonjour,rnrnLe code d'accès n'est écrit nul part (aucune trace papier n'existe), en effet, les codes secret liés à l'accès du gestionnaire via internet est totalement personnalisé. De plus, mon code ne serait pas d'un grande utilité car mon gestionnaire via internet, est un gestionnaire gratuit ne permettant pas de faire des transactions vers des comptes externes.rnIl n'a pas acces à mon ordinateur et encore moins acces au contenu vu qu'il est protégé par mot de passe.rnrnCordialement.

Par **ly31**, le **30/08/2007 à 12:20**

Re Bonjour,rnrnAlors la, je pense que votre frère est très fort !!!!!!!!!rnrnParlez en tout de même a votre banque et tenez moi informée s'il vous plaît rnrnJe vous souhaite une bonne fin de journée rnrnly31